

### Observations.

L'état actuel de la *surlangue et claudication* présente de nouveau une augmentation notable vis-à-vis de celui du premier de ce mois. La plupart des cas sont dus à une nouvelle introduction de la maladie par des bœufs et des porcs étrangers. L'épizootie a spécialement fait des progrès extraordinairement rapides dans le Canton d'Argovie, où elle règne déjà sur 25 communes. Toutefois, elle y a probablement atteint son apogée, attendu que les mesures les plus sévères ont été prises pour en empêcher la propagation. Du reste, cette maladie, d'après les rapports concordants qui sont parvenus, se présente sous un caractère tout à fait bénin, de sorte que l'on peut compter qu'elle diminuera sous peu avec autant de rapidité qu'elle a éclaté.

On signale les autres cas d'épizooties suivants :

*Morve.* Zurich 1 cas.

*Anthrax.* Berne 2 cas, Lucerne 1, Thurgovie 1. Total 4 cas.

*Rage canine.* Zurich 2 cas, Argovie 1, Thurgovie 2. Total 5 cas.

La morve paraît sévir sur les chevaux dans le district de Bülach, Canton de Zurich. Le cas signalé est le troisième depuis peu, et d'autres suivront probablement. La maladie a été introduite par les chevaux de deux messagers, qui font régulièrement, à certaines époques, le trajet entre les localités reculées du district et la ville de Zurich. Ces chevaux ont été abattus, et des mesures sévères ont été ordonnées pour prévenir la propagation de la maladie.

Les trois personnes qui ont été mordues à Lucerne par des chiens enragés et dont nous avons fait mention dans nos derniers rapports, se portent bien, et l'on n'a observé aucune trace de symptômes alarmants. A part l'abatage d'un certain nombre de chiens mordus, les cas de rage signalés plus haut n'ont pas eu d'autres conséquences.

*Autriche.* La *peste bovine* règne toujours en Gallicie, bien que dans une mesure modérée. Vu la proximité des foyers d'infection, la Prusse a interdit, sur ses frontières orientales, l'introduction des bêtes à cornes venant de la Gallicie.

Berne, le 19 décembre 1876.

**Le Département fédéral de l'Intérieur.**

---

## Observations.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	57
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.12.1876
Date	
Data	
Seite	958-958
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 418

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.